



Centre Communal d'Action Sociale
2 rue Maurice Ravel - 37260 MONTTS
Tél. 02.47.34.11.92 - ccas@monts.fr

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 28/02/25 S²LO
ID : 037-263701633-20250214-202502-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

CCAS MONTTS

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3.500 habitants.

Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte du conseil d'administration.

Le DOB a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Ce débat s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté par le Président.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant mais aussi pour les années futures, en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés par l'exécutif :

-L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,

-L'évolution du besoin de financement pour les années à venir, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ce qui ne concerne pas le CCAS de Montts).

Le ROB doit obligatoirement être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 037-263701633-20250214-202502-DE

S²LOW

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

| | |
|-----------------------------|------------|
| L'organisation et le statut | page 1 |
| Le rôle du CCAS | page 2 |
| Les missions | page 3 |
| Le contexte | page 4 |
| Evolution du budget | pages 5-11 |
| Les manifestations | page 12 |
| Les actions | page 16 |
| Le logement social | page 17 |
| Les prestataires | page 19 |

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le 28/02/25

ID : 037-263701633-20250214-202502-DE

S²LO

ROB 2025

L'Organisation

Outre le Maire de la commune, Président de droit du CCAS, le conseil d'administration du CCAS est composé de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire.

Le nombre de membres décidé par délibération du conseil municipal est de 8 membres élus.

Les 8 autres membres nommés par le Maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de préventions, d'animation ou de développement social ou qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le Statut

Le CCAS est un établissement public administratif.

Cela se traduit par :

- une personnalité juridique morale de droit public
- un conseil d'administration
- un budget propre autonome, distinct de celui de la commune (même si le CCAS est dépendant financièrement de la commune par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre)

ROB 2025

Le Rôle du CCAS

Du bureau de bienfaisance au centre communal d'action sociale

Le traitement de la pauvreté et l'aide aux personnes en difficulté ne datent pas d'hier. De la charité chrétienne aux bureaux de bienfaisance, jusqu'aux bureaux d'aide sociale, l'action sociale s'est progressivement organisée.

Le 6 janvier 1986, quand les bureaux d'aide sociale deviennent les centres communaux d'action sociale, l'Etat leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutivement aux lois de décentralisation.

Aujourd'hui

Ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte cependant beaucoup plus large d'interventions de développement social local.

Le rôle du Centre Communal d'Action Sociale est de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune et de l'aide sociale. C'est un relais efficace pour la mise en application des politiques sociales nationales, départementales et communales. Il doit cibler son action auprès des montois les plus fragiles.

Destiné aux personnes les plus précarisées, l'orientation ou l'accompagnement mis en place doit leur permettre un retour à une vie sociale et personnelle de qualité.

ROB 2025

Les Missions

Le CCAS met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et les élus. Il a un rôle d'accompagnement, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'aide aux personnes. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Le public accueilli est, selon la demande, soit orienté vers les structures appropriées aux besoins, soit accompagné selon les difficultés.

La mise en place d'une relation de confiance permet aussi la résolution progressive des difficultés repérées qui entravent l'acquisition ou la restauration de l'autonomie.

AIDE SOCIALE LEGALE

- L'instruction des dossiers d'aide sociale et d'obligation alimentaire.
- La domiciliation au CCAS,
- La gestion des logements sociaux,
- Le recensement des seniors dans le cadre du plan canicule : personnes âgées, fragiles et isolées.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE (elles sont spécifiques à chaque CCAS).

- Les aides financières,
- La distribution des colis alimentaires,
- Le transport par minibus des seniors de 70 ans et plus, ne souffrant d'aucun handicap moteur (le minibus n'étant pas adapté) et/ou n'ayant pas de moyen de locomotion chaque mardi,
- Le transport par taxi des seniors désirant se rendre une fois tous les 15 jours au marché de la Rauderie le samedi matin,
- L'aide au permis de conduire pour les jeunes de 17 à 30 ans souhaitant s'insérer ou ayant un projet professionnel (sous conditions),
- L'aide aux sorties scolaires (sous conditions),
- Le remboursement total ou partiel de la Taxe d'enlèvement des d'ordures ménagères (sous conditions),
- L'attribution de l'allocation chauffage (sous conditions).

ROB 2025

Contexte actuel

Contexte économique et ses conséquences

La croissance française atteindrait 0,5 % en moyenne annuelle en 2024. Cette révision à la baisse de notre prévision de croissance par rapport à celle d'octobre 2023, qui était de 0,8 %, s'explique principalement par un acquis de croissance pour 2024 plus faible que prévu (finalement inférieur de -0,15 point de PIB pour 2024 par rapport à nos prévisions antérieures) et un nouveau programme d'ajustement budgétaire de 10 milliards d'euros dont l'impact sur le PIB est estimé à -0,2 point de PIB en 2024.

En 2025, la croissance française est attendue à 1,2 % malgré les effets positifs liés à la baisse des taux (0,2 point de PIB). Mais elle serait contrainte par les nouveaux ajustements budgétaires prévus par le gouvernement de 20 milliards d'euros en 2025 (dont l'impact sur le PIB est estimé à -0,6 %), en plus de la suppression totale des boucliers tarifaires. L'inflation baisserait en 2024 (2,4 % après 4,9 % en 2023) et serait proche de la cible de 2 % en 2025.

Le retournement du marché du travail se poursuit en raison de la faible croissance de l'activité et du rattrapage partiel des pertes de productivité passées, conduisant à une hausse du taux de chômage à 8,2 % fin 2024 puis 8,1 % fin 2025 (hors effet de la réforme du RSA). Le taux d'épargne resterait élevé en 2024 mais baisserait en 2025, soutenant la consommation malgré un pouvoir d'achat peu dynamique en 2025 après le rebond de 2024 (0,2 % après 1 % en 2024 par unité de consommation). En raison d'une forte chute de certaines assiettes fiscales (immobilier, bénéfiques des sociétés...), le déficit public a atteint 5,5 % du PIB en 2023, soit 0,6 point de plus que ce qui était prévu dans le projet de loi de finances pour 2024. En raison de l'extinction des mesures de soutien budgétaire exceptionnel et des nouveaux ajustements structurels attendus de 1 point de PIB sur deux ans, le déficit public baisserait à 5 % du PIB en 2024 et 4,4 % en 2025, malgré la hausse des charges d'intérêt et la dégradation du déficit conjoncturel. Après trois ans de baisse, la dette publique, en points de PIB, repartirait à la hausse en 2024 et 2025 en raison d'une croissance nominale qui baisse avec le reflux de l'inflation. Elle atteindrait 112,8 % du PIB en 2025, après 111,9 % en 2024 et 110,6 % en 2023.

(Source OFCE science politique)

ROB 2025

L'évaluation du budget du CCAS

| | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | CFU 2024 |
|----------------------|------------|------------|------------|-------------------|
| Dépenses | 55.648.49€ | 57.283.22€ | 74.361.52€ | 66.128.72€ |
| Recettes | 68.215.70€ | 60.604.13€ | 67.529.67€ | 62.143.52€ |
| Charges du personnel | 25.786.00€ | 26.354.73€ | 41.063.25€ | 41.242.85€ |

Pour 2024, les dépenses et recettes (fonctionnement) ont diminué. Afin d'avoir un « résultat à affecter » positif, il faut plus de recettes que de dépenses, ce qui n'est plus le cas ces deux dernières années. Augmentations des tarifs sur chaque secteur (repas, colis, chocolats, cotisations...), baisse de la subvention mairie et des recettes moindres (bourses, repas des anciens et taxi 2 fois par mois au lieu de 4). Pas de dons en 2024.

Les charges du personnel sont liées à la mise à disposition d'un agent de la mairie avec une quotité de travail à 100% et à temps plein depuis le 1^{er} janvier 2023, et des augmentations annuelles ce qui fait augmenter le chapitre 012 chaque année.

Subvention de la commune accordée au CCAS depuis 2021

| Année | Subvention communale |
|-------|----------------------|
| 2021 | 57.000.00€ |
| 2022 | 58.000.00€ |
| 2023 | 62.900.00€ |
| 2024 | 58.000.00€ |
| 2025 | 64.000.00€ |

ROB 2025

a) Les recettes de la section de Fonctionnement

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------|-------------|------------|------------|------------|
| 70 - Produits des services | 3.792.99 € | 531.74€ | 549.15€ | 503.50€ |
| 74 - dotation | 57.000.00 € | 58.000.00€ | 62.900.00€ | 58.000.00€ |
| 75 - Autres produits | 1.116.00 € | 1.490.79€ | 2.987.00€ | 3.640.02€ |
| Recettes de gestion | 61.908.99 € | 60.380.13€ | 64.113.17€ | 62.143.52€ |
| 002 - Excédent N-1 | 4.545.42 € | 10.805.92€ | 9.178.85€ | 7.294.98€ |

Les données comprises entre 2021 et 2023 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil d'Administration. Les chiffres 2024 sont un estimatif établi après les derniers encaissements des recettes 2024. Ces données ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera alors connu lors du vote du compte financier unique (CFU) 2024.

Chapitre 70 - Produits des services

Ce chapitre prend en compte les recettes de la prestation du taxi (le samedi matin par les seniors).

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les 58.000€ correspondent à la subvention 2024 versée par la ville au profit du CCAS.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne les recettes des différentes bourses aux vêtements et jouets organisées sur l'année 2024, de la participation au repas des anciens et des thés dansants.

ROB 2025

b) Les dépenses de la section de Fonctionnement

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 18.098,40 € | 19.868,28 € | 21.660.14€ | 18.131.20€ |
| 012 - Charges de personnel | 25.786,00 € (70%) | 26.354,73 € (70%) | 41.063.25€ (100%) | 41.242.85€ (100%) |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 8.322,15 € | 9.627,73 € | 9.356.75€ | 6.823.22€ |
| 67 - charges exceptionnelle | | 199.00€ | | |
| Dépenses de gestion | 56.589,21 € | 57.600,60€ | 70.440.28€ | 65.754.42€ |

Les données comprises entre 2021 et 2023 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil d'Administration. Les chiffres 2024 sont un estimatif établi après les derniers encaissements des recettes 2024. Ces données ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera alors connu lors du vote du compte financier unique (CFU) 2024.

Chapitre 011- Charges à caractère général

Ce chapitre rassemble l'ensemble des charges de la gestion courante du CCAS. Pour 2024, moins de dépenses puisque la subvention mairie a diminué. Néanmoins, il est constaté une constante augmentation annuelle de certaines cotisations : cotisation d'assurance, adhésion UNCCAS, Banque alimentaire, carburant.

Chapitre 012 - Charges du personnel

Ce chapitre est dédié au remboursement du salaire (avec les charge sociales) de l'agent du CCAS mis à disposition à 100% depuis le 1^{er} janvier 2023.

Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante

Ce chapitre englobe : les aides financières ponctuelles aux familles, le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (11 demandes), l'attribution de l'allocation chauffage (7 demandes) et les aides au permis de conduire (pas de demande en 2024).

Il y a eu une sortie scolaire en 2024, avec une classe de neige de l'école élémentaire Joseph DAUMAIN.

ROB 2025

c) Les recettes de la section d'investissement

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|
| 16 - Emprunt d'équilibre | | | | |
| 042 - Amortissements | 1.137,72 € | 772,68€ | 740.38€ | 374.30€ |
| Total | 1.137,72 € | 772,68€ | 740.38€ | 374.30€ |
| 001 : report N-1 | 623,57 € | 1.761,29€ | 1.597.87€ | 2.338.25€ |

Les données comprises entre 2021 et 2023 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil d'Administration.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le CCAS n'a pas de dette. Le chapitre 16 permet simplement d'établir un jeu d'écriture afin d'équilibrer les recettes et les dépenses d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre et de transfert :

Ce chapitre permet d'amortir les biens chaque année.

Chapitre 001 - Solde d'exécution N-1

Ce chapitre concerne le résultat excédentaire de l'année N-1.

d) Les dépenses de la section d'investissement

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------|----------|---------|---------|---------|
| 21 - Dépenses d'équipement | 194,50 € | 104,24€ | 501.00€ | 253.28€ |
| Total | 194,50 € | 104,24€ | 501.00€ | 253.28€ |

Les données comprises entre 2021 et 2023 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil d'Administration.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre concerne les dépenses d'investissement.

Pour l'année 2024 : 1 téléphone professionnel et deux banderoles pour les bourses.

ROB 2025

Prospectives financières

a) Les recettes prévisionnelles de la section de Fonctionnement

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------------------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|
| 70 - Produits des services | 3.833,00 € | 3.633,99 € | 1.084,17€ | 549.15€ | 503.50€ |
| 74 - dotation | 57.000,00 € | 58.000,00 € | 62.900,00€ | 58.000.00€ | 64.000.00€ |
| 77 - Produits exceptionnels | 1.118,00€ | 970,00 € | 1.530,00€ | 2.987.00€ | 3.639.97€ |
| Recettes de gestion | 61.951,00 € | 62.133,13 € | 66.245,00 | 61.536.15€ | 68.143.47€ |

Chapitre 70 - Produits des services

Baisse de recettes entre 2023 et 2024 en raison de la baisse de la fréquence de la prestation du taxi, celle-ci réduit à deux trajets aller/retour par mois au lieu de quatre. Elle ne devrait pas être plus importante en 2025.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Tout en tenant compte du contexte budgétaire des collectivités, notamment avec la forte hausse des énergies, la dotation de la ville devra toutefois être en hausse pour 2025, afin de maintenir au minimum les actions du CCAS, sachant que certaines dépenses sont incompressibles sur le budget.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Produits des recettes : du repas des anciens (il est envisagé d'augmenter à 13€ la participation des bénéficiaires du repas), des bourses (augmentation du tarif à appliquer pour les bourses de 0.50€), des thés dansants et des dons éventuels, dont le CCAS va développer le procédé. Un projet « puces de couturières » est envisagé, outre des raisons nobles, cela permettra aussi d'avoir des recettes supplémentaires.

b) Les dépenses prévisionnelles de la section de Fonctionnement

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|-------------|-------------|------------|------------|------------|
| 011 - Charges à caractère général | 18.098,40 € | 20.457,00 € | 23.665,00€ | 20.615.00€ | 21.323.00€ |
| 012 - Charges de personnel | 26.317,00 € | 26.500,00 € | 39.351.02€ | 40.800.00€ | 43.638.00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 8.322,15 € | 14.240,00 € | 14.880,00€ | 8.800.00€ | 6030.00€ |
| 67 - charges exceptionnelle | | | | | |
| Dépenses de gestion | 55.012,99 € | 61.197,00 € | 64.845,00€ | 69.715.00€ | 70.991 |

ROB 2025

Chapitre 011- Charges à caractère général

Chapitre relatif aux dépenses quotidiennes du CCAS. Il est à prévoir une hausse des cotisations diverses (UNCCAS, assurance, Chocolat à 570€ en 2024, colis gourmands 16€/26€...) comme chaque année. L'augmentation du coût du repas des anciens (menu à 34€/personne au lieu de 32€). Stabilisation du coût du taxi à 1800€/an, baisse coût affranchissement, stabilisation pour le carburant.

Chapitre 012 - Charges du personnel

Les dépenses de charges du personnel (remboursement du salaire de l'agent mis à disposition par la commune), de l'Urssaf pour les bénévoles va subir une hausse.

Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante

Ce chapitre concerne l'ensemble des aides financières dans sa globalité.

En 2025 : baisse des aides : financières, aux sorties scolaires, du permis de conduire, de l'allocation chauffage, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

c) Les recettes prévisionnelles de la section d'investissement

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------------------|-----------|----------|---------|-------|------|
| 16 - Emprunt d'équilibre | | | | | |
| 040 - Amortissements | 1.137,78€ | 636,13 € | 740,38€ | 1000€ | 600€ |

Chapitre 040 - Opérations d'ordre et de transfert :

Ce chapitre permet le transfert entre sections : 042 en dépenses de fonctionnement et 040 en recettes divertissements.

d) Les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------|-------------|----------|---------|-------|------|
| 020 dépenses imprévues | | | 55,52€ | | |
| 21 - Dépenses d'équipement | 1.137,78€ € | 636,13 € | 684,86€ | 1000€ | 600€ |

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 037-263701633-20250214-202502-DE

ROB 2025

Chapitre 020 - dépenses imprévus : dans la limite de 4%.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre concerne les dépenses d'investissement. Pour 2025, les investissements prévus sont :

- PC portable professionnel
- Oriflamme du CCAS

ROB 2025

Les manifestations

Atelier en 8 séances en socio-esthétiques

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EHPAD de la Vasselière et NEOSILVER, le CCAS de Monts a organisé un atelier de 8 séances socio-esthétiques avec 5 binômes aidants/aidés pendant deux mois de mars à avril 2024. Cette action avait pour but de réapprendre à se connaître via un prisme positif, à sensibiliser à l'importance de continuer à prendre soin de soi avec l'âge et de reprendre confiance en soi, sans compter la convivialité et le partage d'expériences.

1 binôme envoyé par le CCAS a pu se rendre aux séances qui se déroulaient à l'Ehpad. Le retour d'expériences a été très positif pour ce couple d'aidant/aidé.

*NEOSILVER : organisme qui propose des ateliers gratuits (financés par la conférence des financeurs d'Indre et Loire et la CARSAT). L'objectif de ces ateliers est de repousser les pathologies liées à l'avancée en âge, en luttant contre la perte d'autonomie et l'absence de repères physiques et intellectuels, tout en créant du lien social.

Atelier « Bienvenue à la retraite »

En partenariat avec NEOSILVER, un autre atelier a vu le jour sur le thème de la préparation à la retraite. En 7 séances de septembre à novembre 2024, 7 personnes ont pu bénéficier de cet atelier qui était destiné aux futurs et jeunes retraités. 7 thèmes ont été abordés (administratif, mes projets et mes envies, être mobile à la retraite, prendre soin de soi...). Un retour d'expériences très bien accueilli par les participants.

Octobre Rose

Devant la gravité du cancer du sein qui touche beaucoup de femmes, le CCAS de Monts, sensible à cette maladie, a organisé la sixième édition d'Octobre Rose. Toujours en partenariat avec la Randonnée Montoise, et puis en présence du Comité des fêtes montois, l'événement s'est déroulé le **dimanche 13 octobre 2024**, au Domaine de Candé.

Outre la randonnée de l'après-midi, un RUN and BIKE a été organisé dans le cadre de TERRES DE JEUX, le matin. A noter que cette activité sera au programme de la 7^{ème} édition, avec la course des Roses et la randonnée. Un partenariat avec la Fédération Française de Triathlon dont dépend le RUN AND BIKE a été confirmé pour 2025 (support de communication, assurance gratuite pour les participants, licence gratuite « loisirs », prêt de matériel...) qui cherche à développer la discipline sur le territoire.

Plus de 1900€ ont été récoltés en faveur de l'association **Au sein des femmes de Touraine (Joué-Lès-Tours)**.

L'événement sera reconduit le dimanche 12 octobre 2025.

ROB 2025

La semaine bleue

Il est primordial de consolider les actions en faveur des seniors. La semaine bleue dédiée aux retraités et aux seniors constitue un moment privilégié pour informer, sensibiliser et partager. Cette semaine d'activité, contribue à la rencontre, à l'échange, au maintien du lien social qui joue un rôle majeur dans le bien vieillir.

Cette année, l'événement s'est déroulé du **27 au 31 mai** avec des ateliers bien-être et des visites de sites (le chemin de la Rose, le parc de Maulévrier...). Le changement de période a permis d'apprécier les activités en extérieur. Plus de 100 personnes ont participé aux ateliers alors qu'ils étaient 95 en 2023, 63 en 2022 et 52 en 2021. Les différentes activités ont été très appréciées par les participants, sachant que les personnes pouvaient s'inscrire uniquement sur un seul atelier (et sur liste d'attente pour d'autres activités), ce qui a permis à des montois(e) de découvrir la semaine bleue de Monts.

Prochaine édition : 19 au 23 mai 2025.

Les bourses

Trois bourses sont organisées dans l'année :

- Une bourse aux vêtements de Printemps/été et accessoires : **04 au 09 avril 2024.**
- Une bourse jeux/jouets de plein air et vêtements et accessoires de sport du **13 au 18 juin 2024 : annulée**
- Une bourse aux vêtements d'hiver et de ski : **03 au 08 octobre 2024**
- Une bourse aux jouets et petits articles de puériculture : **14 au 19 novembre 2024.**

Depuis sa mise en place, la vente le dimanche est plutôt appréciée des visiteurs. Les horaires sont mêmes étendus pour 2025.

Pour 2025, et en concertation avec la coordinatrice de la bourse et les bénévoles, il va être proposé aux administrés les trois bourses suivantes :

- Une bourse aux vêtements Printemps/été et accessoires du **27 mars au 1er avril 2025**
- Une bourse aux vêtements d'hiver et de vêtements de ski : **09 au 14 octobre 2025**
- Une bourse aux jouets et petits articles de puériculture : **13 au 18 novembre 2025.**

ROB 2025

Repas des anciens

Le repas des anciens s'est déroulé le **dimanche 29 septembre 2024**. 118 personnes ont assisté au repas et au spectacle de country. Le traiteur choisi « Le Grillon » à Sorigny était présent pour la première fois avec un menu à 32€ par personne.

Pour 2025, il est proposé d'augmenter le tarif du menu à **34€** et de limiter le nombre de convives à 130 personnes par souci économique et donc qualitatif du repas.

Une participation de **13€** sera demandée aux bénéficiaires.

Le repas se déroulera, le **dimanche 05 octobre 2025**.

Participation à la journée des associations.

Pour la première fois, le CCAS a participé à la journée des associations le samedi 7 septembre. Ce qui a permis de faire connaître aux plus curieux nos actions et nos activités. Expérience à réitérer.

Thé dansant du 12 novembre

Le mardi 12 novembre 2024, s'est déroulé le premier thé dansant organisé sur la commune. 94 personnes (montois et hors montois) ont pu assister à cet événement. Une demande très forte de la part des seniors qui ont, pour certains, contribués à faire la publicité du thé dansant. Les troubadours Saumurois ont animé l'après-midi avec du musette, de la danse en ligne très prisée des danseurs. L'événement a suscité un réel engouement, le CCAS a décidé d'organiser deux thés dansants en 2025 : le jeudi 20 mars et le mardi 25 novembre avec le même orchestre.

Nouveauté 2025

Rando nocturne

En partenariat avec l'association la Randonnée montoise et le Comité des fêtes montois, il a été décidé d'organiser une randonnée nocturne de 10kms avec des étapes gourmandes le samedi 14 juin 2025 de 18h à 23h (5 étapes). Cet événement familial a pour vocation de rassembler les gens, de découvrir la nature avec une vision nocturne, d'écouter, de bouger et de plonger dans les étoiles. 3€ seront récupérés sur chaque inscription et reversés à une association qui soutien une maladie.

ROB 2025

Atelier créatif

Un atelier créatif solidaire et éco-responsable va voir le jour en 2025 (date à déterminer) avec Estelle RUHLMANN, artiste peintre qui avait participé à l'édition 2023 d'Octobre Rose.

Cette artiste avait, à cœur, de travailler avec le service social et de coorganiser une activité solidaire et éco-responsable. Son projet consiste à acheter des petits objets dans une ressourcerie (Emmaüs...) et d'animer un atelier familial avec des familles défavorisées qui pourront rentrer avec leur objet.

Puce de couturière

Ayant de nombreuses couturières sur la commune, et des clubs de couture, il a été décidé d'organiser des Puces de couturières (vente de matériel et tissu, dentelle, laine... pour la couture), à une date à déterminer. Outre la vente de matériel, cela permettrait aussi de sensibiliser les participant(e)s à la confection des prochaines pochettes en faveur des malades du cancer du sein dans le cadre d'Octobre Rose (à ce jour 184 pochettes réalisées).

La mémoire qui chante

Chaque année, se déroule « la mémoire qui chante » organisé par le Relais Cajou (accueil de jour des maladies neuro-évolutives), à la guinguette de Rochecorbon. Moment festif et de partage auxquels le CCAS a pu assister le 11 juin 2024 et y rencontrer d'autres CCAS, l'Ehpad de la Vasselière et autres structures.

Il est prévu d'y assister à nouveau accompagné de 7/8 personnes (minibus) en 2025.

Dons et legs

Le CCAS n'a pas eu assez de recettes en 2024. Il a été décidé d'avoir recours aux dons et legs puisque le CCAS peut bénéficier de ce dispositif. Le but est d'en faire la publicité auprès des administrés, des associations qui seraient en fin d'activité par exemple... Il faut savoir que 66% d'un don fait au CCAS est déductible des impôts. Les recettes permettraient d'augmenter la capacité d'aide pour les actions orientées vers les publics fragiles ou défavorisés.

-Un don (box à déjeuner, des gourdes, des mugs) a été fait au CCAS en février par AstreaPharma qui servira notamment de lots pour Octobre Rose 2025.

- Le CCAS devrait recevoir un don de barres de céréales de la société BALARAMA à Fondettes pour Octobre Rose.

- Un partenariat avec le Domaine de Candé devrait voir le jour en 2025 pour récupérer des légumes d'été et d'Automne en faveur des bénéficiaires du local alimentaire.

ROB 2025

Les actions

Le colis alimentaire

Le CCAS peut attribuer un colis alimentaire à toute personne en difficulté.

La distribution ne peut se faire qu'après évaluation de la situation sociale afin d'identifier la nécessité de ce colis et l'accompagnement à mettre en œuvre.

En effet, il convient d'effectuer un reste à vivre mensuel (montant des ressources - montant des charge).

Depuis octobre 2018, le colis est distribué deux fois dans le mois : le deuxième mercredi et le quatrième vendredi de chaque mois, pour une durée de trois mois, renouvelable si nécessaire.

Les agents du service technique viennent récupérer les denrées le mercredi matin et vendredi matin à la Banque Alimentaire de Touraine (produits frais, produits surgelés, produits secs, fruits et légumes) qui seront distribuées aux bénéficiaires en fin de matinée et en début d'après-midi.

- 55 familles ont bénéficié du colis en 2024 (52 familles en 2023, 41 familles en 2019, 52 familles en 2020, 49 familles en 2021, 51 familles en 2022).

Des collectes ont été organisées en partenariat avec la Banque alimentaire de Touraine :

-Collecte de Printemps, le 31 mai et 1^{er} juin 2024 : 944 kg, (980 kg en 2023),

-Collecte nationale, 22 et 23 novembre 2024 : 1.760kg, (1.499 kg en novembre 2023),

Le registre des personnes âgées, fragiles et isolées.

Obligatoire depuis la canicule de 2003, l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise qu'un registre nominatif doit être tenu par le Maire, qui recense les personnes âgées, fragiles, isolées. La démarche d'inscription est volontaire.

En cas d'intempérie, le CCAS doit tout mettre en œuvre pour prévenir des risques. Cette démarche impose une réflexion sur l'intervention du CCAS, mais aussi sur le suivi des personnes vulnérables.

179 foyers se sont inscrits sur ce registre en 2024.

ROB 2025

Le logement social

Les logements sociaux sont construits par des bailleurs sociaux avec des aides (avantages fiscaux, subventions publiques et prêts à taux privilégiés), afin de loger des personnes aux revenus modestes.

Les loyers des logements sociaux, tout comme la désignation des locataires, sont soumis à des règles fixées par l'Etat. Ainsi, le montant du loyer au m² est limité et le locataire devra passer par une commission d'attribution pour obtenir un logement. C'est cette commission qui va regarder si les candidats répondent bien aux critères fixés, notamment le plafond de revenus. L'accès au logement social est en effet conditionné à des ressources maximales : le logement devant permettre à des ménages modestes de bénéficier des loyers moindres que dans le parc privé, les revenus des ménages sont forcément limités.

Une demande de logement peut être déposée directement au CCAS ou bien via internet sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr. Cette demande sera enregistrée pour un an renouvelable, au sein d'un fichier commun. Une attestation sera envoyée au demandeur, précisant un numéro unique départemental qui identifie la demande et confirme l'enregistrement.

Le CCAS participe activement aux Commissions d'Attribution de Logement (CAL).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les réservations portent sur un flux annuel de logements (%) et non plus sur un stock identifié par logement.

Elle doit permettre :

- d'apporter une plus grande souplesse et une plus grande fluidité dans l'orientation des logements vers tel ou tel public, ou tel ou tel réservataire.
- d'optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée,
- de maîtriser la mobilité résidentielle,
- de renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement.

Le calcul des droits sur le flux annuel pour les réservataires :

Le flux annuel de logements est exprimé en pourcentage. Par principe, ce pourcentage est calculé par un rapport, entre:

- le nombre de logements sur lesquels un réservataire dispose de droits de réservation
- le nombre total de logements au sein du patrimoine du bailleur sur un département.

Sont déduites du calcul : les réservations au profit des services relevant de la défense nationale, de la sécurité intérieure ou des établissements de santé (logements identifiés dans des programmes).

Les collectivités disposent, en contrepartie de la garantie financière des emprunts, de 20% au plus des réservations. Des réservations supplémentaires peuvent-être octroyées en cas de financement ou d'apport de terrain. La réforme conforte ainsi les droits et le rôle des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 037-263701633-20250214-202502-DE

ROB 2025

La part de l'Etat représente 30 % au plus du flux annuel total de logements de chaque bailleur. Le taux s'applique uniformément sur chaque commune du département.

Sur l'année 2024, la municipalité a bénéficié après négociation de :

7 logements avec VAL TOURAINNE HABITAT

1 à 2 avec TOURAINNE LOGEMENT

6 logements avec VALLOIRE HABITAT

En conséquence, 14 familles ont été logées en 2024 (16 familles en 2023, 17 familles en 2022, 32 familles en 2021, et 8 familles en 2020).

-6 familles avec VALLOIRE HABITAT

-7 familles avec VTH

-1 famille avec TOURAINNE LOGEMENT

Pour 2025, le même nombre de logement sera fourni selon les disponibilités par VTH et TOURAINNE LOGEMENT.

ROB 2025

Les services partenaires

PISE (Point Information Service Emploi)

C'est un accueil de proximité et un lieu ressources pour les questions liées à l'emploi, pour les demandeurs d'emploi du Val de l'Indre.

Assistante sociale

Madame Catherine RAINGEAUD, assistante sociale du secteur, intervient sur la commune de Monts. Elle reçoit les administrés le mardi matin en mairie sur RDV ou à Veigné lors de ses permanences (allée de la Robinetterie).

Atelier équilibre

L'association SIEIL BLEU a mis en place des ateliers équilibrés afin de répondre à une demande des seniors. Chaque vendredi, se déroule (salle St EXUPERY) un atelier équilibre pour les seniors. Elle prend en compte les difficultés liées à l'état physique des seniors.

Les Petits Frères Des Pauvres

L'association Les petits Frères des Pauvres en partenariat avec le CCAS, a réuni une équipe de bénévoles montois, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées sur la commune. L'idée est de maintenir un lien social au bien être des aînés. Dans un premier temps, il s'agit de visiter les personnes isolées à leur domicile, puis dans un second temps d'organiser des animations.

Arvan

L'association montoise fondée en 1983, a acquis un chalet et l'a transformé en maison familiale de vacances. Ainsi, chaque été, l'association permet à deux familles montoises (sur choix du CCAS), de partir gracieusement à la montagne (Saint Sorlin d'Arves) avec une prise en charge des frais d'essence et d'autoroute.

